

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_011 - FINANCES VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Par délibération en date du 11 avril 2022, le Conseil Communautaire a fixé les taux des taxes fiscales locales suivants pour l'exercice 2022 :

- | | |
|---|-------------|
| o Taxe foncière sur les propriétés bâties | : 11,80 % ; |
| o Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : 12,70 % ; |
| o Cotisation foncière des entreprises | : 26,15 % ; |

Il est proposé de maintenir ces taux pour l'exercice 2023. Ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis 2018 pour les taxes foncières et depuis 2017 pour la CFE.

S'agissant de la taxe d'habitation, il est rappelé au Conseil communautaire que l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a instauré :

- Sa suppression progressive sur les résidences principales ;
- Le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022 ;

Le taux applicable aux résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale n'étant plus gelé, il est proposé de le fixer à 18,87 % pour l'exercice 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1530 bis, 1636 B *undecies* et suivants et 1639 A,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2022_128 en date du 8 décembre 2023 portant vote du budget primitif 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Mutualisations en date du 22 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 23 février 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Fabrice Charles et Ludovic POMARES,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- de fixer, pour l'année 2023, les taux suivants pour les taxes directes locales :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

o Taxe d'habitation	: 18,87 % ;
o Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 11,80 % ;
o Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 12,70 % ;
o Cotisation foncière des entreprises	: 26,15 % ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 58	Votants : 69

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Guillaume CHAUVEAU à Fabien GENET, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais